



Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social des Pyrénées-Orientales

extrait du registre des délibérations séance du 17 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre, à 10 heures, le Comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Thuir, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

N° délibération :	Objet :
17/11/22 – 02	Modification du prix de vente des repas collège au 1 ^{er} novembre 2022 et fixation du prix de vente des repas au 1 ^{er} janvier 2023.

représentants des conseillers départementaux :

Titulaires présents : Lola BEUZE, Michel GARCIA, Martine ROLLAND, Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Thierry VOISIN.

Suppléants présents : /

Suppléants présents ne participant pas au vote : /

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Mathias BLANC, Hermeline MALHERBE, Françoise CHATARD, Madeleine GARCIA-VIDAL, Alexandre REYNAL, Aude VIVES.

représentants de l'assemblée syndicale :

Titulaires présents : Dominique ANDRAULT, Georges GUARDIA, Raymond LEMORT, Josette PUJOL.

Suppléants présents : Maya LESNE.

Titulaires absents ayant donné procuration : /

Absents : Marc BIANCHINI, Nicolas GARCIA, Alain GOT, Françoise ORTEGA, Antoine PARRA Martine PIERA, Raymond PLA, Daniel PUIGSEGUR, Pierre BATAILLE, Valérie FRANCO, Josiane LOURTIL, Sylvie TORRES.

Le Président,

Rappelle au Comité Syndical que l'U.D.S.I.S., conformément aux missions qui lui sont dévolues par l'article 3 des statuts du 10 juillet 2020, produit des repas en liaison froide pour les collectivités membres. Chaque année, le prix de vente de ces repas est actualisé au 1^{er} janvier.

Vu les tarifs au 1^{er} janvier 2022 :

- Crèches 1^{er} âge : 1,65 €
- Crèches 2^{ème} âge : 1,98 €
- Crèches « option repas complet » : +1,00 € (en sus du tarif 2^{ème} âge)
- Maternelles et primaires : 3,92 €
- Collèges : 4,10 € (dont 3,30 € facturés aux collèges et 0,80 € au Département)
- Centres aérés : 4,30 €
- Commensaux : 6,45 €
- Lycées : 4,20 €

Expose que l'analyse des résultats du 01/09/21 au 31/08/22, pour une production de 2 261 533 repas et un montant de dépenses de 9 466 000 € fait apparaître un coût moyen de 4,19 € par repas.

Considérant le contexte inflationniste qui impacte significativement le prix de la denrée alimentaire et la fourniture d'énergie. Le prix des denrées ayant augmenté de plus de 30 % en moyenne depuis le début de l'année et celui de l'électricité de plus de 50 % sur 1 an.

Vu la délibération n°SP20220630R_63 du Département en date du 30 juin 2022 portant le tarif de la demi-pension dans les collèges à 3,45 € le repas, soit une hausse de 15 centimes par repas.

Propose de maintenir le tarif collège à 4,10 € jusqu'au 31 décembre 2022 en modifiant la répartition comme suit : 3,45 € facturés aux collèges et 0,65 € au Département. Cette modification prenant effet à partir du 1^{er} novembre 2022.

Propose les tarifs au 1^{er} janvier 2023 suivants :

Tarif	2022	2023	%
Crèches 1 ^{er} âge	1,65 €	1,70 €	+3,0%
Crèches 2 ^{ème} âge Option repas complet (1€ en sus)	1,98 €	2,05 €	+3,5%
Maternelles et primaires	3,92 €	4,02 €	+2,6%
Collèges (dont 0,75 € du CD66)	4,10 €	4,20 €	+2,4%
Centres aérés	4,30 €	4,40 €	+2,3%
Commensaux / adultes	6,45 €	6,65 €	+3,1%
Plat principal collèges / lycées	2,90 €	3,00 €	+3,4%
Lycées	4,20 €	4,30 €	+2,4%

Propose d'examiner à nouveau les tarifs en juin 2023 afin de définir les prix de vente des repas au 1^{er} septembre 2023 pour coïncider avec l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE A L'UNANIMITE de :

- **approuver** le maintien du tarif collège à 4,10 € jusqu'au 31 décembre 2022 en modifiant la répartition comme suit : 3,45 € facturés aux collèges et 0,65 € au Département. Cette modification prenant effet à partir du 1^{er} novembre 2022 ;
- **fixer** les tarifs au 1^{er} janvier 2023 comme suit :
 - Crèches :
 - 1er âge : 1,70 €
 - 2ème âge : 2,05 €
 - Option repas complet : 1 € en sus
 - Maternelles et primaires : 4,02 €
 - Collèges (dont 0,75 € du CD66) : 4,20 €
 - Centres aérés : 4,40 €
 - Commensaux / adultes : 6,65 €
 - Plat principal collèges / lycées : 3,00 €
 - Lycées : 4,30 €
- **examiner** à nouveau les tarifs en juin 2023 afin de définir les prix de vente des repas au 1^{er} septembre 2023 en fonction de l'évolution du contexte inflationniste et pour coïncider avec l'année scolaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S

Jean ROQUE

